

# CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

AVIS de RECRUTEMENT d'UN.E PROFESSEUR.E de  
*Danse contemporaine - 7h30*

RENTREE SCOLAIRE 2026-2027

## 1 Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

Créé en 1795, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris est un établissement public français de transmission des arts musicaux et chorégraphiques de tout premier plan, dans leurs aspects pratiques (interprétation, composition, écriture, notation du mouvement), techniques (métiers du son et de l'image) et théoriques (musicologie).

Le Conservatoire s'inscrit dans son temps grâce à une politique ambitieuse de création, de recherche et d'ouverture aux publics à travers une riche programmation de concerts, spectacles de danse, conférences, cours publics et colloques gratuits et ouverts à tous. Le Conservatoire trouve ainsi naturellement sa place aux côtés de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et ses nombreux orchestres résidents, de la grande Halle de la Villette et du Centre national de la danse où création, interprétation, recherche et transmission se mêlent pour constituer un ensemble unique en Europe.

Le Conservatoire est membre partenaire de l'Université PSL et est membre de l'Université Européenne In.Tune.

## 2 Les missions du poste

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2025, les professeur.es sont astreint.es à une obligation annuelle de service d'enseignement en présence d'étudiant.es. L'enseignement de la discipline délivré doit être en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement et s'intégrer dans la dynamique de la direction des études chorégraphiques.

Outre cette obligation de service et la préparation qu'elle requiert, elles et ils assurent des missions liées à l'organisation pédagogique et au fonctionnement de l'établissement dans le cadre de leurs obligations de service, et notamment :

- Encadrement, participation et suivi des travaux et projets dans lesquels sont impliqués leurs étudiant.es dans le cadre de leur discipline ;
- Participation en qualité de membre de jury aux concours d'entrée de la discipline ou du cursus dans lequel elles et ils enseignent ;
- Définition des programmes des évaluations intermédiaires et finales des disciplines qu'elles et ils enseignent et participation à l'évaluation et à l'orientation de leurs étudiant.es ;
- Participation à des réunions pédagogiques et à des réunions de coordination avec l'équipe pédagogique et administrative.

En lien avec le.la directeur.rice des études chorégraphiques, le.la professeur.e définit une organisation pédagogique coconstruite avec les autres enseignants de la direction.

- o Liaison hiérarchique : le.la directeur.rice des études chorégraphiques, le.la directeur.rice de l'établissement
- o Liaison fonctionnelle : les autres enseignant.es de la direction et du Conservatoire et l'ensemble des services de l'établissement (administration, chargé.es de production, médiathèque...).

**Le parcours d'études de la discipline au titre de l'année en cours est consultable en pièce jointe.**

### 3 Profil recherché

- **Conditions préalables de recrutement :**
  - Être titulaire du **Diplôme d'Etat** d'enseignement de la danse contemporaine **ou du Certificat d'Aptitude** aux fonctions de professeur.e de danse, ou d'un titre ou diplôme équivalent délivré par les institutions françaises ou étrangères habilitées ;
  - Justifier **d'une activité d'enseignement d'au moins trois années** ;
  - Ou Justifier d'une **carrière nationale ou internationale**.
- **Savoirs :**
  - Mobiliser des savoirs disciplinaires hautement spécialisés (pratiques, théoriques, techniques), en lien avec la discipline enseignée
  - Pratiquer une langue étrangère serait un plus
  - Maîtriser les outils numériques usuels
  - S'informer de l'actualité artistique et pédagogique, sur le plan national et international
- **Savoir-faire**
  - Organiser sa réflexion pédagogique et didactique
  - Mettre en œuvre un projet pédagogique
  - Adapter son enseignement aux différentes situations d'apprentissage
  - Accueillir, observer, évaluer les besoins, les attentes et les capacités des étudiant·es, suivre et évaluer l'avancée de leurs acquisitions
  - Conseiller les étudiant.es et, le cas échéant, les accompagner dans leur choix professionnel, en lien avec l'ensemble des équipes du Conservatoire
  - Collaborer dans des contextes de co-enseignement
- **Savoir-être**
  - Inscrire son enseignement dans le cadre du projet d'établissement, des modalités d'organisation et des valeurs du Conservatoire
  - Incarner les valeurs du service public
  - Être à l'écoute des besoins et des préoccupations des personnels et des étudiant·es, en faisant preuve de disponibilité et de réactivité.
  - Adopter une posture respectueuse et tolérante, favorisant un climat de confiance, de respect mutuel et de dialogue constructif

### 4 Conditions de recrutement

- **Nature du contrat :** contrat à durée déterminée d'un an, à **pourvoir au 01/09/2026**
- **Temps de travail :** Obligation de service d'enseignement en présence d'étudiants de 7h30 heures hebdomadaires soit une quotité de travail de 62%
- **Affectation :**
  - Au sein de la direction des études chorégraphiques
  - Adresse administrative et géographique : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris - 209 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris - France
- **Conditions de travail :**
  - Travail sur le site du conservatoire, le cas échéant, sur les sites partenaires accueillants les projets pédagogiques ;
  - Contraintes horaires et de congés : horaires de travail organisés du lundi au samedi définis par le/la directrice des études chorégraphiques, selon une logique hebdomadaire, et selon le calendrier scolaire de l'établissement.
- **Rémunération :** salaire selon la grille indiciaire des professeurs (IM plancher 478 = 2353 € bruts pour un temps plein)
- **Cumul d'emplois :**

Si vous avez une activité professionnelle auprès d'un ou plusieurs autre (s) employeur (s), veuillez à vous assurer au préalable que votre employeur vous autorisera le cumul d'emploi. Les candidat.es ayant déjà la qualité d'agent public **devront fournir une autorisation de cumul** de leur employeur principal pour être recrutés par le CNSMDP.

## 5 Candidature

- Les candidatures doivent comprendre :
  - 1° **une lettre** explicitant les motivations du/de la candidat.e et exposant les lignes de force de son projet d'enseignement pour le Conservatoire de Paris ;
  - 2° **un curriculum vitae (CV)**.

*Aucun de ces documents, dactylographiés, n'excèdera 2 pages.*

- Elles doivent être déposées au format PDF correctement normé : le nom du fichier PDF doit être nom\_prénom du candidat\_intitulé EXACT de l'emploi postulé\_lettre de motivation ou CV (exemple : Callas\_Maria\_Chant\_CV).

⇒ Les candidatures doivent être **déposées au plus tard le mercredi 7 janvier 2026, avant midi**, heure de Paris, sur le site internet du Conservatoire, dans la rubrique « recrutement » des « Personnels enseignants ».

*Les candidatures transmises par voie postale ne seront pas prises en compte.*

*Attention : prévoir un délai suffisant pour le dépôt et l'enregistrement de votre candidature sur la plateforme dédiée.*

*Aucune candidature ne pourra être enregistrée après midi, heure de Paris. Un accusé de réception de la candidature sera envoyé par courriel au candidat ou à la candidate.*

## 6 Déroutement des épreuves

### - Une présélection des dossiers :

Un comité de sélection sera chargé de présélectionner les dossiers des candidat.es qui seront admis.es pour l'épreuve orale d'admission.

Les candidat.es sélectionné.es seront convoqué.es à l'épreuve d'admission via l'adresse courriel qui aura été renseignée lors du dépôt de la candidature.

### - L'épreuve d'admission se déroule devant le comité de sélection en deux étapes :

- 1 - la délivrance d'un cours à des étudiant.es : chaque candidat.e devra **délivrer un cours de 45 minutes maximum** à un groupe d'étudiant.es au CNSMDP, en présence d'un.e accompagnateur.rice.
- 2 - un **entretien de 20 minutes maximum**, pouvant se dérouler en anglais si la ou le candidat.e le souhaite.

### Date de l'épreuve d'admission : les 23 et 24 mars 2026

Si votre candidature est sélectionnée, il vous appartiendra de prendre vos dispositions pour être présent.e le jour de l'audition.

Aucun changement ne sera possible après l'envoi des convocations.

- **En cas de nouvelle vacance d'emploi dans la même discipline** et dans un délai de deux ans après le premier avis de vacance, il peut être fait appel aux candidat.es non recruté.es ayant satisfait au processus de recrutement et présentant les compétences et qualités professionnelles requises pour occuper l'emploi.

## 7 Information générale sur le dispositif de recrutement

*Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris a obtenu les labels « égalité » et « diversité » délivrés par l'AFNOR.*

*Dans ce cadre et dans celui de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations, le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat.es ou des agent.es qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement <https://conceptrse.fr/signalement-culture>, code 1959.*